

"Libéralisation du marché de l'énergie nucléaire?" dans Welt der Arbeit (23 mars 1956)

Légende: Le 23 mars 1956, Ludwig Rosenberg, membre du comité directeur de la Fédération des syndicats ouvriers allemands (DGB), décrit dans l'hebdomadaire syndical Welt der Arbeit les enjeux de l'énergie nucléaire et plaide pour la mise en place d'une Communauté atomique européenne.

Source: Welt der Arbeit. Wochenzeitung des deutschen Gewerkschaftsbundes. Hrsg. BIEDORF, Wilhelm ; Herausgeber SATERNUS, Artur. 23.03.1956, n° 12; 7. Jg. Köln: Bund-Verlag GmbH. "Freier Markt für Kernenergie?", auteur:Rosenberg, Ludwig , p. 1; 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/liberalisation_du_marche_de_l_energie_nucleaire_dans_welt_der_arbeit_23_mars_1956-fr-8e0933cb-e9eb-47fc-899f-2e1438a2a926.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Libéralisation du marché de l'énergie nucléaire?

Par Ludwig Rosenberg, membre du comité directeur de la Confédération allemande des syndicats

La question de savoir sous quelle forme les pays européens vont traiter l'utilisation de l'énergie nucléaire n'est pas une affaire que l'on pourrait régler dans le cercle restreint des experts techniques. L'énergie nucléaire, même les Européens les plus naïfs l'ont déjà compris, n'est pas comparable aux autres sources d'énergie que nous sommes habitués à manier. Celui qui met l'énergie nucléaire sur le même plan que le charbon et le pétrole s'exclut lui-même du débat sur la façon de soumettre cette matière première à un contrôle efficace.

La discussion aborde en effet une série de questions qui, dans le flou des qualificatifs des propositions de solution, courent déjà le risque de ne plus être identifiables. «Euratom», «Plan de l'OECE», «Plan Monnet», voilà comment le lecteur moyen des journaux ou l'auditeur des émissions radio confond les différentes propositions. C'est encore plus compréhensible quand on apprend que des combinaisons de systèmes sont également envisagées; alors on ne sait vraiment plus si le Plan de l'OECE déguisé en Euratom a encore la même base que l'Euratom originel.

En conséquence, il peut être judicieux de présenter quelques concepts fondamentaux qui devraient raisonnablement trouver un écho dans tout gouvernement national et international.

Qui peut contrôler?

Si il est vrai que le combustible nucléaire, la matière dite fissile, est tellement dangereux comme l'affirment tous les scientifiques, alors il doit subir un contrôle extrêmement rigoureux, pour que son utilisation pacifique soit garantie.

Celui qui possède et garde le droit de propriété sur le combustible nucléaire peut exercer ce contrôle. Comme il s'agit de dangers presque incalculables, même pour de minimes quantités, la question de la propriété en tant qu'autorisation de contrôle est très importante; quelques kilos de cette matière sont plus facilement appelés à être saisis ou à disparaître que des matières dont il faut de grandes quantités pour qu'elles puissent devenir dangereuses.

Il en ressort qu'une autorité internationale ou l'État doit être propriétaire de ce combustible nucléaire respectivement au niveau international et national. C'est la seule garantie que ce combustible ne soit donné qu'à des utilisateurs fiables, que cette autorité soit la seule à pouvoir le leur retirer à tout moment et sans procédures compliquées en cas d'abus et, enfin, que les parlements ou un organe de surveillance international exercent un contrôle démocratique sur l'ensemble.

C'est la raison pour laquelle les États qui jouent actuellement un rôle dans l'économie nucléaire, notamment les États-Unis et l'Angleterre, ont créé une telle autorité atomique nationale. C'est aussi la raison pour laquelle une telle forme de contrôle de la propriété a également été prévue dans Euratom pour résoudre la coopération européenne dans ce domaine.

Cela a soulevé des objections que nous retrouvons sous une forme plus ou moins explicite dans la presse et dans quelques déclarations. Nous allons les énumérer ici, car ces questions sont au centre des débats aux niveaux européen et national.

On dit que cette évolution de l'industrie pacifique basée sur le combustible nucléaire sera freinée par l'immixtion de l'État. La célèbre initiative d'entreprise devrait pouvoir intervenir, alors qu'elle serait entravée par la propriété publique du combustible nucléaire.

On dit qu'il serait possible d'effectuer les contrôles nécessaires par le biais de normes juridiques, sans conférer des droits de propriété à l'État.

On dit que ces contrôles limiteront déjà considérablement la propriété et que cela suffit.

On dit que l'on ne peut pas attendre de l'industrie qu'elle engage des moyens pour construire des installations dont l'utilisation dépendrait d'un combustible appartenant à l'État et qui pourrait lui être retiré à tout moment.

On objecte qu'il est prévu d'assouplir les dispositions strictes aux États-Unis, car on ne souhaite plus y maintenir le système créé sous l'influence de la guerre et que l'on entend établir la propriété privée des combustibles nucléaires.

À propos de la coopération européenne, on dit qu'Euratom est trop rigide, que l'Angleterre et les pays scandinaves ne pourraient pas en devenir membres et que l'on devrait par conséquent suivre le plan de l'OECE, qui prévoit uniquement une surveillance flexible et une coopération analogue à celle de toutes les institutions de l'OECE, qui consiste davantage en un accord et une consultation mutuels volontaires qu'en une coopération fixe.

En résumé, voilà une série de motifs qui doivent empêcher que l'on parvienne à une véritable coopération efficace en Europe et à un véritable contrôle efficient au niveau national en matière d'énergie nucléaire.

Les objections sont réfutables

Prenons les objections telles qu'elles sont présentées: «l'évolution de l'industrie serait freinée par la propriété étatique du combustible nucléaire». De telles conséquences ne sont observables ni aux États-Unis, ni en Angleterre. Ce sont des pionniers dans la recherche et l'utilisation de l'énergie nucléaire, tandis que tous avouent en Europe qu'ils ont toujours beaucoup à rattraper. Cette objection est un peu incongrue. Il est encore plus singulier d'exiger à la fois que l'État supporte largement les coûts de la recherche et que les résultats de cette recherche soient mis à la disposition de l'industrie.

«Des normes juridiques suffisent», objecte-t-on en outre. On n'a pas besoin de la propriété de l'État. Ces contrôles limiteraient considérablement la notion de propriété. Si c'est le cas, pourquoi conserver la propriété privée et, si ce n'est pas le cas, il est précisément nécessaire de ne pas céder cette matière dangereuse à la propriété privée.

On dit: «si l'État possède le combustible, il peut à tout moment le refuser à l'industrie, qui ne consentira alors pas de gros investissements dans des installations qui dépendent de ce combustible». Si cet argument est fondé, il est incompréhensible que les mines d'Angleterre et d'autres pays, qui sont étatisées et dépendent du charbon, n'aient pas fermé leurs portes. Cela s'applique également à une grande partie des usines approvisionnées en électricité par les entreprises municipales. S'attend-on vraiment à ce que l'on prenne cette objection au sérieux?

«Aux États-Unis, on souhaite assouplir les dispositions actuelles», pourquoi devrait-on donc les importer en Allemagne? Premièrement, personne n'a l'intention d'introduire en Allemagne les mêmes dispositions qui sont en vigueur aux États-Unis. Deuxièmement, ce ne serait de toute façon pas possible pour des raisons liées à la Constitution. Troisièmement, aux États-Unis, on a tout au plus envie d'assouplir certaines dispositions liées aux mesures de contrôle militaires. Et quatrièmement, le souhait de quelques industriels aux États-Unis n'est pas encore la loi. Enfin, il est quand même remarquable que l'on puisse ériger les États-Unis en modèle à suivre ou en exemple horripilant selon l'humeur du moment.

«Plutôt l'OECE que l'Euratom – sinon, l'Angleterre ne sera pas de la partie», si l'on souhaite une unification européenne, il faudrait cesser d'attendre que l'Angleterre y participe. L'Angleterre ne participera pas – et ne le peut d'ailleurs pas – à une véritable unification. Elle s'associera là où d'autres réalisent cette unification. Si l'on veut faire capoter tous les plans européens d'unification, il suffit de les faire dépendre de la participation de l'Angleterre. Tous ceux qui savent cela sont conscients qu'il ne s'agit pas de méchanceté de la part de l'Angleterre, mais d'une conséquence de sa situation particulière dans le monde. Il faudrait toutefois cesser d'utiliser à sa guise cet argument pour faire capoter des plans

européens. Il serait plus sincère de dire: nous ne voulons pas de véritable unification.

Et il faudrait ajouter ceci: les syndicats veulent une véritable unification européenne. Ils veulent une coopération européenne étroite, très étroite, mais uniquement à certaines conditions sine qua non: que toutes les parties soient prêtes à faire des sacrifices et n'exigent pas continuellement d'un autre des efforts que d'autres ne sont pas prêts à fournir. Il est en outre nécessaire de savoir que ce n'est pas faire de la politique européenne que de mettre l'étiquette «européen» sur des intérêts nationaux très anciens ou même nationalistes, puis d'expliquer que celui qui ne satisfait pas à ces exigences s'en prend à l'Europe. Ceux qui agissent de la sorte sont des ennemis d'une unification européenne, au même titre que ceux qui parlent toujours de l'Europe, mais s'appliquent à chercher les moyens d'éviter sa réalisation.

Une décision facile

En ce qui concerne l'énergie nucléaire en Europe, ici aussi, la décision n'est pas aussi compliquée que beaucoup voudraient le faire croire. Celui qui souhaite sincèrement une véritable coopération en Europe dans ce domaine tellement important pour l'avenir de l'économie et de la paix de l'humanité doit opter pour Euratom. Il doit ensuite veiller avec ses amis en Europe à ce qu'une coopération européenne étroite et sincère voie le jour et à ce qu'on tire la leçon des erreurs de la CECA. Tant au niveau national qu'au niveau international, les peuples d'Europe ne peuvent pas se permettre de laisser en quelque sorte cette matière dangereuse à la propriété privée. Cette question n'est pas le problème d'une théorie économique, mais bien une décision politique dont nous devons rendre compte aux générations futures.

Il ne s'agit pas ici du principe sacré de la libre économie de marché et encore moins de théories socialistes. On travaille sur des énergies dont les dangers et les effets ne peuvent pas encore être évalués aujourd'hui avec exactitude par les scientifiques. Elles doivent servir la paix et le progrès; elles doivent être à la disposition de l'industrie en quantité suffisante et sans discrimination; elles doivent servir au bien-être et au bonheur de l'humanité en économie, en médecine et dans la recherche, mais elles doivent être soumises à un contrôle démocratique illimité de la part de l'État, qui doit disposer de la matière première dangereuse. Quel individu pourrait et voudrait prendre cette responsabilité?